

# BULLETIN DE VEILLE CONFORMITÉ

## ANNEXE CCN

Édition – Avril 2026

### SOMMAIRE

<b>CONVENTIONS COLLECTIVES</b>	<b>2</b>
<b>I. AVENANTS &amp; ACCORDS</b>	<b>2</b>
CCN COMMERCE DE DETAIL ALIMENTAIRE – REGIME DE PREVOYANCE	2
CCN MAISONS D’ETUDIANTS – REGIME DE FRAIS DE SANTE	3
CCN GOLF – REGIMES DE PREVOYANCE ET DE FRAIS DE SANTE	3
CCN ATELIERS ET CHANTIERS D’INSERTION – REGIME DE FRAIS DE SANTE	3
CCN ENTREPRISES CULTURELLES – REGIME DE FRAIS DE SANTE	3
CCN ASSURANCES – REGIME DE PREVOYANCE	4
CCN PRESTATAIRES DE SERVICES DU SECTEUR TERTIAIRE – DEGRE ELEVE DE SOLIDARITE	4
<b>II. AVIS D’EXTENSION</b>	<b>4</b>
<b>III. ARRÊTÉS D’EXTENSION</b>	<b>5</b>



## CONVENTIONS COLLECTIVES

### I. AVENANTS & ACCORDS

#### CCN Commerce de détail alimentaire – Régime de prévoyance

Rappelant que le maintien de la rémunération des salariés en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident constitue une obligation à la charge de l'employeur, les partenaires sociaux des métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé (IDCC 3237) décident de supprimer la garantie dite « de mensualisation » afin de recentrer le régime de prévoyance complémentaire de branche sur les seuls risques « lourds ».

Dans ces conditions, les taux contractuels de cotisations sont en conséquence modifiés comme suit :

#### ▪ Personnel non cadre

GARANTIES DE PREVOYANCE	TAUX CONTRACTUELS (T1/T2)	
	PART EMPLOYEUR	PART SALARIE
Décès / IAD toutes causes	0,25 %	-
Décès / IAD accidentel	0,03 %	-
Rente éducation	0,04 %	0,04 %
Rente handicap	0,03 %	-
Longue maladie	-	0,20 %
Invalidité	0,21 %	0,19 %
<b>Sous-Total</b>	<b>0,56 %</b>	<b>0,43 %</b>
Indemnité de départ à la retraite	0,07 %	-
<b>TOTAL</b>	<b>0,63 %</b>	<b>0,43 %</b>

#### ▪ Personnel cadre

GARANTIES DE PREVOYANCE	TAUX CONTRACTUELS			
	PART EMPLOYEUR		PART SALARIE	
	T1	T2	T1	T2
Décès / IAD toutes causes	0,76 %	-	-	0,68 %
Décès / IAD accidentel				
Rente éducation				
Rente handicap				
Longue maladie	0,19 %	-	-	0,21 %
Invalidité	0,40 %	-	-	0,46 %
<b>Sous-Total</b>	<b>1,35 %</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,35 %</b>
Indemnité de départ à la retraite	0,07 %	0,07 %	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1,42 %</b>	<b>1,42 %</b>	<b>-</b>	<b>1,35 %</b>

Ces évolutions sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

*Avenant n° 1, 17 déc. 2025 (déposé 22 janv. 2026 – BOCC 2026/4, janv. – avis JO, 22 janv. 2026)*

### **CCN Maisons d'étudiants – Régime de frais de santé**

Dans le cadre de l'avenant conclu au titre de la négociation annuelle obligatoire sur les salaires, les partenaires sociaux des maisons d'étudiants (IDCC 1671) actent de l'augmentation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, du montant minimum de prise en charge par l'employeur de la cotisation relative au régime de frais de santé de branche, à hauteur de 65 % (contre 60 % auparavant).

*Avenant n° 76, 9 déc. 2025*

### **CCN Golf – Régimes de prévoyance et de frais de santé**

Par avenant applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, les partenaires sociaux de la CCN du golf (IDCC 2021) conviennent :

- De définir les notions de « Tranche A » et de « Tranche B » prévues dans le cadre du régime de prévoyance pour la détermination du salaire de référence pris en compte pour le calcul des prestations et des cotisations ;
- D'améliorer certaines prestations de la garantie optionnelle du régime de frais de santé ;
- De réduire les taux d'appel des cotisations du régime de frais de santé pour les entreprises adhérentes à l'organisme assureur référencé (en l'occurrence l'APGIS), en plafonnant ces taux à 85 % des taux conventionnels.

*Avenant n° 95, 20 févr. 2026 (avis JO, 27 mars 2026)*

### **CCN Ateliers et chantiers d'insertion – Régime de frais de santé**

Par avenant applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, les partenaires sociaux des ateliers et chantiers d'insertion (IDCC 3016) actualisent le tableau des garanties figurant en annexe de l'accord de branche portant le régime de frais de santé, afin de prendre en compte les dernières évolutions réglementaires (CDC contrats responsables) et augmentent les taux de cotisation applicables à l'affiliation facultative du conjoint et d'un enfant à charge, comme suit :

- à hauteur de 0,83 % PMSS pour le conjoint (contre 0,65 % auparavant) ;
- à hauteur de 0,38 % PMSS pour l'enfant (contre 0,31 % auparavant).

*Avenant n° 1, 20 févr. 2026 (déposé 23 mars 2026 – BOCC 2026/13, mars)*

### **CCN Entreprises culturelles – Régime de frais de santé**

Par accord du 30 janvier 2026, applicable au 1<sup>er</sup> mars 2026, les partenaires sociaux de la CCN des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) révisent certaines dispositions relatives aux garanties de frais de santé de la branche, dont notamment celles relatives aux bénéficiaires du régime ainsi que celles relatives au maintien des garanties en cas de suspension du contrat de travail.

Ils conviennent en outre de supprimer les taux de cotisation des salariés permanents qui devaient s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Accord, 30 janv. 2026 (avis JO, 14 avr. 2026)

### CCN Assurances – Régime de prévoyance

Dans le cadre d'un accord « Égalité professionnelle », applicable à compter du 18 février 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, les partenaires sociaux de l'assurance introduisent l'obligation pour les entreprises de mettre en place des mesures permettant de compléter les indemnités journalières de Sécurité sociale du salarié concerné jusqu'à concurrence de son salaire net mensuel durant le congé de paternité et d'accueil de l'enfant.

Accord, 18 février 2026

### CCN Prestataires de services du secteur tertiaire – Degré élevé de solidarité

Par avenant applicable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026, les partenaires sociaux **du personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire (IDCC 2098)** décident d'ajouter des nouvelles prestations au catalogue des actions de solidarité relevant du degré élevé de solidarité issu du régime de prévoyance de la branche, savoir :

- Une prestation digitale d'accompagnement personnalisé pour prévenir les troubles musculosquelettiques (TMS) et améliorer la nutrition ;
- Le versement d'un aide financière forfaitaire « soutien scolaire des enfants » ;
- Un coaching enfant/parent sous forme d'accompagnement digital ;
- Une conférence interactive sur le thème des addictions alimentaires.

Avenant, 24 mars 2026

## II. AVIS D'EXTENSION

<i>Date de publication de l'avis</i>	<i>CCN concernée</i>	<i>Texte dont l'extension est envisagée</i>	<i>Objet du texte dont l'extension est envisagée</i>
11/04/2026	Fleuristes, vente et services des animaux familiers (IDCC 1978)	Avenant n° 4 du 23 février 2026 à l'accord du 13 mai 2016	Régime de prévoyance
14/04/2026	Entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285)	Accord collectif du 30 janvier 2026	Régime obligatoire de remboursement de frais de santé
14/04/2026	Entreprises d'architecture (IDCC 2332)	Avenant n° 13 du 3 mars 2026 à l'accord du 5 juillet 2007	Régime de frais de santé portant révision des garanties applicables à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2026
17/04/2026	Conchyliculture et cultures maritimes (IDCC 7019)	Avenant n° 49 du 13 janvier 2026 à l'accord du 22 septembre 2023	Régime de prévoyance

18/04/2026	Industries des jeux, jouets, articles de fêtes et ornements de Noël, articles de puériculture et voitures d'enfants, modélisme et industries connexes (IDCC 1607)	Avenant n° 98 du 4 décembre 2025	Modification des régimes de prévoyance des non-cadres et des cadres
19/04/2026	Gardiens, concierges et employés d'immeubles (IDCC 1043)	Avenant n° 5 du 8 décembre 2025	Régimes de prévoyance et de frais de santé
		Avenant n° 6 du 9 mars 2026	
22/04/2026	Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie (IDCC 1487)	Avenant n° 1 du 20 février 2026 à l'accord du 17 mai 2024	Garanties de protection sociale complémentaire des cadres
		Avenant du 20 février 2026	Rectification d'une erreur matérielle à l'avenant n° 3 du 5 décembre 2025

### III. ARRÊTÉS D'EXTENSION

<i>Date de publication de l'arrêté au JO</i>	<i>CCN concernée</i>	<i>Texte étendu</i>	<i>Objet &amp; Impacts les + importants</i>
02/04/2026	Activités du déchet (IDCC 2149)	Avenant n° 80 du 4 juin 2025	<u>Régime de prévoyance</u> : Couverture minimale au titre de la garantie invalidité
02/04/2026	Organismes de tourisme (IDCC 1909)	Accord n° 46 du 16 septembre 2025	<u>Régime de frais de santé</u> : Définition des priorités d'actions de la branche au titre du haut degré élevé de solidarité (HDS)
02/04/2026	Missions locales et PAIO (IDCC 2190)	Avenant n° 85 du 16 septembre 2025	<u>Régime de prévoyance</u> : Mutualisation, modification des cotisations et des prestations + Mesures spécifiques temporaires au maintien de salaire et à l'incapacité temporaire de travail
		Avenant n° 86 du 16 septembre 2025	
02/04/2026	Acteurs du lien social et familial (IDCC 1261)	Avenant n° 02-25 du 10 octobre 2025	<u>Régime de prévoyance</u> : Réécriture intégrale du chapitre XIII intitulé « Prévoyance »
02/04/2026	Commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager (IDCC 1686)	Avenant de révision n° 62 du 12 novembre 2025	<u>Régime de prévoyance</u> : Taux global de cotisation applicable au 01/01/2026
02/04/2026	Cabinets et cliniques vétérinaires (IDCC 1875)	Avenant n° 90 du 15 octobre 2025	<u>Régime de prévoyance</u> : Modification de la répartition des cotisations au 01/01/2026

02/04/2026	Pharmacie d'officine (IDCC 1996)	Avenant du 13 octobre 2025	<u>Régimes de prévoyance et de frais de santé</u> : Modification du financement et des prestations servies par le fonds haut degré de solidarité (HDS) au 01/01/2026
02/04/2026	Import-export et commerce international (IDCC 43)	Avenant du 13 novembre 2025 à l'accord du 19 janvier 2004	<u>Régime de prévoyance</u> : Modification des garanties « Incapacité », « Double effet » et « Frais d'obsèques » au 01/01/2026
02/04/2026	Ateliers et chantiers d'insertion (IDCC 3016)	Avenant n° 37 du 25 novembre 2025	<u>Régime de prévoyance</u> : Modification des conditions de prise en charge des sinistres en cours + Création d'un article dédié au degré élevé de solidarité (DES)
02/04/2026	Promotion immobilière (IDCC 1512)	Avenant n° 1 du 20 octobre 2025 à l'accord collectif du 23 octobre 2024	<u>Régimes de prévoyance et de frais de santé</u> : Modalités d'application des garanties « frais d'obsèques » et « double effet » du régime de prévoyance au 01/01/2026 + Modification de l'instance chargée du suivi des régimes
02/04/2026	Bijouterie joaillerie orfèvrerie horlogerie (IDCC 3251)	Avenant n° 2 du 19 novembre 2025 à l'accord du 27 octobre 2020	<u>Régime de prévoyance</u> : Renouvellement des OA recommandés + Actualisation du montant 2026 de la rente handicap viagère + Instauration d'une nouvelle garantie « Maladies redoutées » au 01/01/2026
02/04/2026	Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie (IDCC 1487)	Avenant n° 3 du 5 décembre 2025 à l'accord du 16 décembre 2015	<u>Régime de prévoyance</u> : Reconduction de l'OA recommandé + Amélioration des garanties « Décès » + Augmentation des cotisations au 01/01/2026
02/04/2026	Industrie de la salaison, charcuterie en gros et conserves de viandes (IDCC 1586)	Avenant n° 9 du 26 novembre 2025	<u>Régime de prévoyance (personnel non cadre)</u>
		Accord du 3 novembre 2025	<u>Régime de prévoyance</u> : Instauration d'un régime obligatoire socle pour les salariés cadres

02/04/2026	5 branches des industries alimentaires diverses (IDCC 3109)	Avenant n° 30 du 5 novembre 2025	<u>Régime de prévoyance</u> : Amélioration des garanties décès toutes causes ou invalidité permanente et totale au 01/01/2026
02/04/2026	Services de l'automobile (IDCC 1090)	Accord paritaire national du 23 octobre 2025	<u>Régime de prévoyance</u> : Affectation pour 2026 d'une décote de 12 % sur les taux de cotisation
02/04/2026	Industrie laitière (IDCC 112)	Accord-cadre national du 16 avril 2025	<u>Régime de prévoyance</u> : Harmonisation des garanties de prévoyance collective pour les salariés non-cadres au 01/07/2025
02/04/2026	Métiers du commerce de détail alimentaire spécialisé (IDCC 3237)	Avenant n° 1 du 17 décembre 2025 à l'accord du 29 août 2023	<u>Régime de prévoyance</u> : Suppression de la garantie « Maintien de salaire » + Modification des cotisations au 01/01/2026
02/04/2026	Entreprises du bureau et du numérique - commerces et services (IDCC 1539)	Avenant n° 9 du 10 septembre 2025 à l'accord du 10 décembre 1990	<u>Régime de prévoyance</u> : Amélioration des garanties en cas de décès pour le personnel non-cadre au 01/01/2027 + Actualisation de la clause de revalorisation des rentes
02/04/2026	Détaillants et détaillants-fabricants de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie (IDCC 1286)	Avenant n° 10 du 18 avril 2025 à l'avenant n° 18 du 16 janvier 2013	<u>Régime de prévoyance</u> : Modification des garanties minimales obligatoires + Evolution des cotisations au 01/07/2025
08/04/2026	Industries de produits alimentaires élaborés (IDCC 1396)	Accord n° 122 du 18 décembre 2025	<u>Régime de prévoyance</u> : Instauration d'une garantie « Frais d'obsèques » + Majoration des taux de cotisations au 01/01/2026
08/04/2026	Entreprises d'architecture (IDCC 2332)	Avenant n° 14 du 27 novembre 2025 à l'accord du 24 juillet 2003	<u>Régime de prévoyance</u> : Modification des taux d'appel et des taux contractuels de cotisation au 01/01/2026
08/04/2026	Entreprises de logistique de communication écrite directe (IDCC 1611)	Avenant n° 1 du 17 octobre 2025 à l'accord du 11 décembre 2024	<u>Régimes de prévoyance et de frais de santé</u> : Constitution d'une catégorie objective de salariés pouvant être intégrés dans la catégorie des cadres pour le bénéfice des garanties de PSC
08/04/2026	Mutualité (IDCC 2128)	Avenant n° 35 du 21 octobre 2025	<u>Régime de prévoyance</u> : Reconduction des taux d'appel des cotisations pour 2026

10/04/2026	Personnel au sol des entreprises de transport aérien (IDCC 275)	Accord du 22 décembre 2025	<u>Régime de prévoyance</u> : Réécriture complète à l'identique de l'intégralité du régime de prévoyance des non-cadres issu de l'accord du 24 novembre 2022 étendu
------------	---	----------------------------	--

